

Bachelier en biopharmaceutique (alternance)

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE FB 305 Droit du travail, éthique et citoyenneté			
Ancien Code	PAFB3B05	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABF3050		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cem OZDEN (cem.ozden@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à fournir aux étudiants de dernière année de bachelier en biopharmaceutique les connaissances fondamentales en droit du travail, en éthique professionnelle et en citoyenneté, avec une attention particulière à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur biopharmaceutique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et règlementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant-e sera capable de :

- Expliciter les droits et devoirs légaux liés à la profession.
- Analyser les relations entre employeurs et employés, y compris les contrats de travail et les obligations réciproques.
- Restituer les normes éthiques dans un contexte professionnel.
- Appliquer des concepts de citoyenneté et de RSE à des cas pratiques dans le secteur biopharmaceutique.

- Discerner les enjeux éthiques internationaux dans les conditions de travail globalisées.
- Analyser des dilemmes éthiques spécifiques à la biopharmaceutique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAFB3B05A Droit du travail, éthique et citoyenneté

12 h / 2 C

Contenu

- Introduction
- Contexte et enjeux
- Droit du travail
- Définition et sources
- Types de contrats
- Droits et prérogatives des parties
- «Droit du travail et éthique internationale
- Éthique professionnelle
- Principes éthiques
- Dilemmes dans la biopharmaceutique
- Prise de décision éthique
- Citoyenneté et RSE
- Rôle social des entreprises
- Principes de la RSE
- Enjeux environnementaux et sociaux
- Études de cas
- Conclusion

Démarches d'apprentissage

- Exposés magistraux, ppt, support audiovisuel
- Discussions et débats sur les principes de citoyenneté
- Analyse de situations / mises en situation
- Démarche interactive lors de l'analyse de situation contextualisée.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible en début et en fin de cours.

Disponible également par mail.

Sources et références

Dautel, P.-J., & Gérard, P. (2019). Éthique et santé : questions contemporaines. Éditions L'Harmattan
 Guillebaud, J.-C. (2018). Bioéthique : l'éthique des soins-Éditions de l'Atelier
 Ost, F., & Verbruggen, M. (2017). Éthique médicale et bioéthique-Éditions Larcier
 Kirchner, C., & Lévy, Y. (2016). Éthique et démocratie en santé-Presses Universitaires de France.
 Bourdieu, P., & Wacquant, L. (2019). Rapports sociaux et inégalités-Éditions Raisons d'agir.
 Godon, P., & Vannes, M. (2021). Droit social-Éditions ULB
 Vannes, M. (2020). Droit du travail/ Éditions ULB

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diaporama du cours théorique disponible sur la plateforme pédagogique

Exposés oraux + notes de cours !

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite comportant des questions ouvertes et des exercices de mises en situation.

Cette UE est en lien direct avec les fondements de la discipline professionnelle. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale suffisant pour l'ensemble des contenus de l'UE.

La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).